



ARRETE DU MAIRE

N° 2026-02-090

**Portant création provisoire d'une réglementation de stationnement
Avenue Pierre de Coubertin à Saint André de Sangonis.**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,

Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

Vu la demande déposée par l'Association Calles del Mundo concernant le Jazz festival, Avenue Pierre de Coubertin, 34725 Saint André de Sangonis,

Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du Vendredi 03 juillet 2026 à 08h00 au Lundi 06 juillet 2026 à 08h00, le stationnement sera interdit sur le parking donnant accès au terrain de basket du Gymnase Raymond BOISSET, Avenue Pierre de Coubertin, 34725 Saint André de Sangonis.

La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par l'association avant le début du festival.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge de l'association.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : association Calles del Mundo
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 30 juin 2026

Alexandre MONACO

Maire

